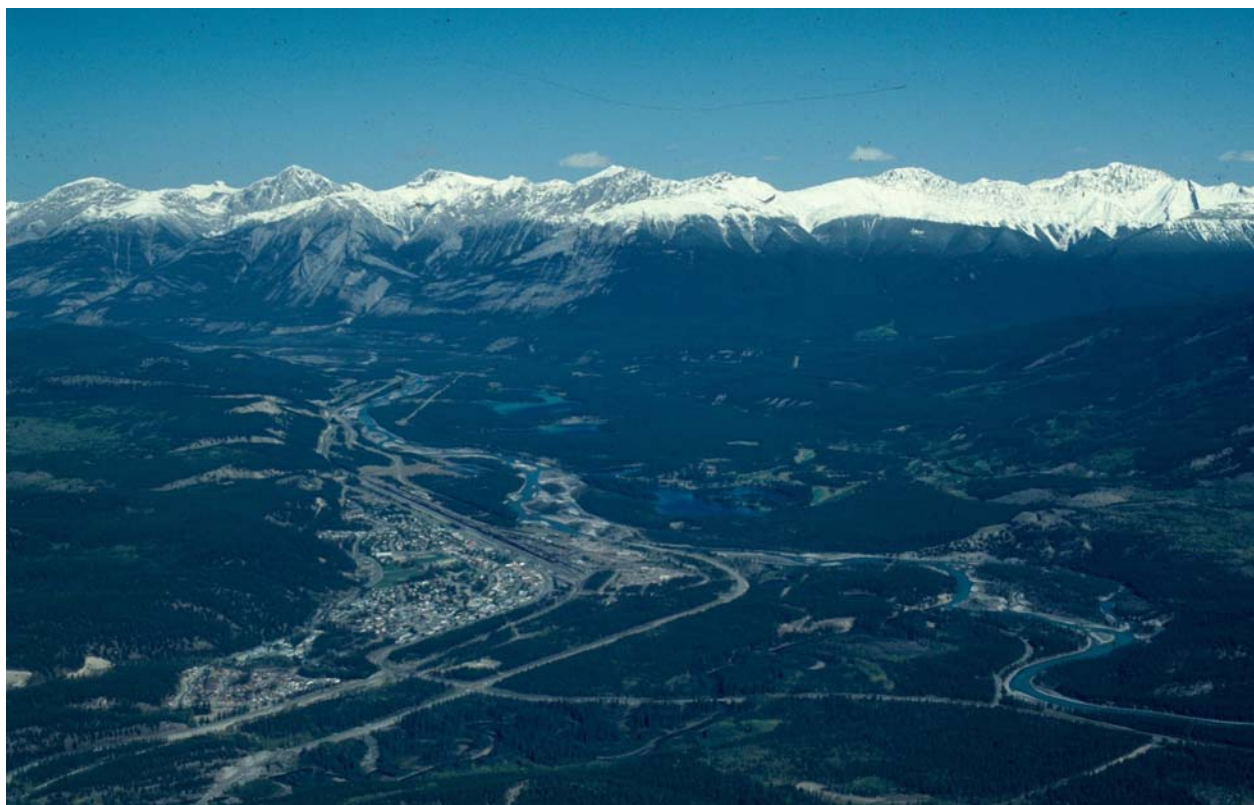




---

**Rapport sur l'état de la collectivité  
Ville de Jasper  
Parc national du Canada Jasper  
Novembre 2006**



*Also available in English*



## TABLE DES MATIÈRES

### SOMMAIRE

A. Respect global des principes de la ministre	4
B. Surveillance de l'efficacité des mesures de gestion – Résultats	6
C. État des bases de données	6
D. Enjeux à prendre en compte pour la planification	6
E. État des indicateurs et tendances	7

### RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ VILLE DE JASPER, PARC NATIONAL JASPER

1. Contexte	10
2. Indicateurs et étalons de mesure	10
2.1 Absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale	11
2.2 Conservation du patrimoine	11
2.3 Gestion responsable de la croissance	11
2.4 Utilisation appropriée	12
3. Rapport sur l'état de la collectivité	12
3.1 Absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale	12
3.1.1 Écosystèmes aquatiques	13
a) Conservation de l'eau	13
b) Épuration des eaux usées	13
c) Qualité de l'eau de surface	15
3.1.2 Écosystèmes terrestres (végétation)	16
a) Espèces exotiques envahissantes	16
b) Composition du paysage	17
3.1.3 Écosystèmes terrestres (faune)	18
a) Prolifération des sentiers	18
b) Déplacements de la faune	19
c) Rencontres entre humains et animaux sauvages	19
3.1.4 Écosystèmes terrestres (réacheminement des déchets solides)	20
3.1.5 Écosystèmes terrestres (sites contaminés de la collectivité)	21
3.2 Conservation du patrimoine/patrimoine bâti	22



3.3	Gestion responsable de la croissance	23
3.3.1	Limites de croissance	23
3.3.2	Qualité de vie	25
3.3.3	Vitalité économique	25
3.4	Utilisation appropriée	26
3.4.1	Caractère	26
3.4.2	Compréhension des besoins des visiteurs – Expérience offerte	27
3.4.3	Création de possibilités – Éducation et sensibilisation du public	28
3.4.4	Prestation de services de qualité supérieure	30
4.4.5	Rapprochements personnels entre les visiteurs/les résidents et l'endroit	30
4.	Évaluation des mesures de gestion	31
5.	État de la base d'information	32
6.	Facteurs à prendre en considération et enjeux naissants	32

### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	État des indicateurs et tendances	7
Tableau 2	Consommation d'eau	13
Tableau 3	Analyse des effluents	14
Tableau 4	Surveillance de la qualité de l'eau – Eaux réceptrices	16
Tableau 5	Rencontres entre humains et animaux sauvages	20
Tableau 6	Réacheminement des déchets solides	21
Tableau 7	Sites contaminés	22
Tableau 8	Croissance de l'aménagement commercial	24
Tableau 9	Lieu d'origine des visiteurs	27
Tableau 10	Affluence annuelle – Parc national Jasper	28
Tableau 11	Évaluation des mesures de gestion	31



---

## Sommaire

Les collectivités des parcs nationaux jouent un rôle important dans l'exécution de tous les aspects du mandat de Parcs Canada : elles représentent d'importants lieux de rassemblement où les visiteurs peuvent vivre des expériences mémorables; elles offrent au public des possibilités de mieux comprendre les valeurs patrimoniales des parcs; elles préservent et protègent le patrimoine bâti et d'autres ressources culturelles, et elles peuvent réduire les impacts écologiques sur les terres avoisinantes en concentrant les services et les installations dans un seul et même secteur.

Le présent *Rapport sur l'état de la collectivité* vise à établir si l'orientation exposée dans le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* permet à Parcs Canada d'exécuter tous les volets de son mandat et de régler les problèmes sociaux et économiques qui surgissent dans la collectivité. Il présente une évaluation de la santé écologique, culturelle, économique et sociale de la ville de Jasper à la lumière d'une analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* (2001) et dans l'application des principes directeurs énoncés par la ministre. En outre, il y est question d'enjeux naissants dont le plan communautaire ne fait aucune mention. Il s'agit du premier rapport de ce genre pour la collectivité de Jasper. Plusieurs renseignements n'ont pas pu être obtenus pour la rédaction du présent rapport. Ces lacunes seront comblées dans les rapports subséquents, à mesure que le programme de surveillance de la collectivité se développera.

### A. Respect global des principes de la ministre

#### 1. Absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale :

Écosystèmes aquatiques : Le traitement des effluents s'est amélioré par suite de la mise en service d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées, qui permet à la collectivité d'atteindre tous les objectifs approuvés sur le plan de la qualité des effluents. Le débit d'eau mesuré au compteur décroît, et des mesures ont été prises pour réparer les fuites du système. Il faudra maintenant se concentrer sur la gestion des eaux d'orage.

Végétation : L'exécution du programme Prévenir... Un gage d'avenir dans les forêts entourant la ville a permis de ramener de vastes parcelles de terrain à leur état naturel. La collectivité se concentre sur des initiatives qui favorisent le choix d'espèces indigènes pour l'aménagement paysager résidentiel et pour le remplacement de vieux arbres ou d'arbres abattus dans le cadre de projets d'aménagement. Les plantes non indigènes demeurent une source de préoccupation dans les zones commerciales.

Faune : Le nombre de rencontres avec des animaux sauvages a baissé par suite de la mise en place du programme de gestion des wapitis et de l'élimination des étangs d'épuration. Le nombre de rencontres avec des ours dans la cour de triage du CN demeure cependant élevé. La collectivité travaille actuellement à éliminer les rencontres humains-animaux en déplaçant et en réaménageant des sentiers officiels qui débutent dans le lotissement urbain ou qui en font le tour.



---

Déchets solides : Grâce à de nouvelles installations et à de nouveaux programmes, la collectivité arrive à réacheminer un important volume de déchets. La durée de vie de la station de transfert et la manipulation des déchets industriels sont les deux principales sources de préoccupation dans ce dossier.

Sites contaminés : Tous les sites contaminés sont maintenant confirmés, surveillés ou assujettis à un plan de gestion du risque. Certains travaux d'assainissement ont été réalisés dans la dernière année.

**2. Leadership dans la conservation du patrimoine** : Un inventaire du patrimoine bâti a été réalisé, et certaines initiatives de protection ont été lancées par des tierces parties. Parcs Canada a pris des mesures pour protéger le Centre d'information du parc Jasper. Les promoteurs doivent tenir compte de la protection des ressources patrimoniales dans tous leurs projets d'aménagement.

**3. Gestion responsable de la croissance** : L'aménagement commercial croît à un rythme plus lent que ce qui avait été prévu dans le plan communautaire. De 2003 à 2006, seulement 24,2 % de la croissance autorisée s'est matérialisée. Si la stratégie de croissance avait été appliquée comme prévu, ce pourcentage serait de 73 %. Jasper souffre toujours d'une pénurie de logements abordables, et le nombre de nouveaux logements n'a augmenté que de façon modeste.

#### **4. Utilisation et aménagement appropriés :**

Caractère : Les propositions d'aménagement sont systématiquement soumises à un examen qui vise à assurer le respect des règlements et des politiques. Le degré de conformité est élevé dans la collectivité. Toutes les entreprises de la ville respectent les lignes directrices sur l'utilisation appropriée du *Plan directeur du parc national Jasper*. Les nouvelles entreprises seront évaluées en regard des lignes directrices sur l'utilisation appropriée qui ont été approuvées par Parcs Canada et la municipalité de Jasper.

Expérience offerte aux visiteurs : Les visiteurs se disent très satisfaits des expériences et des services offerts dans la collectivité de Jasper. Le nombre de visiteurs assidus est élevé. Il faudra cependant élaborer des outils de surveillance pour obtenir d'autres renseignements sur la collectivité, afin de rehausser la qualité des expériences offertes et des données quantitatives.

Éducation et sensibilisation du public : Il existe dans la collectivité tout un éventail de possibilités d'apprentissage : programmes directs de Parcs Canada, activités offertes par les entreprises et activités communautaires. Il faudra recueillir des données quantitatives pour pouvoir déterminer dans quelle mesure ces expériences amènent le public à mieux comprendre et à appuyer le mandat de Parcs Canada.



---

## **B. Surveillance de l'efficacité des mesures de gestion – Résultats**

Depuis 2001, Parcs Canada et la municipalité de Jasper ont pris des mesures pour faire progresser plusieurs dossiers : écosystèmes aquatiques, faune, végétation, sensibilisation du public, qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et gestion environnementale. En voici les résultats :

- Respect des normes approuvées pour les effluents des eaux usées;
- Accroissement du volume de déchets solides réacheminés et prolongation de la durée de vie de la décharge;
- Contrôle du niveau et de l'intensité des projets d'aménagement commercial;
- Application des dispositions législatives restreignant les limites de la collectivité;
- Amélioration de l'infrastructure des services aux visiteurs;
- Création de nouvelles possibilités de sensibilisation des visiteurs.

## **C. État des bases de données**

Plusieurs lacunes au chapitre de l'information accessible ont été cernées tout au long du processus. Le cadre de surveillance de la collectivité qui est actuellement en cours d'élaboration devrait faciliter la collecte des données manquantes. Les futurs rapports sur l'état de la collectivité pourront tirer parti de cette base d'information élargie.

## **D. Enjeux à prendre en compte pour la planification**

La rédaction du présent rapport a mis en évidence plusieurs enjeux qui nécessiteront une modification du *Plan d'utilisation des terres*. Les voici :

- La nécessité d'intégrer l'aménagement du territoire à un plan stratégique global qui tient compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux ainsi que des principes de la gestion environnementale, et la nécessité d'incorporer le tout à un plan communautaire axé sur la durabilité de la collectivité.
- La nécessité de répartir à nouveau les surfaces commerciales autorisées, de manière à réduire les surfaces réservées au commerce de détail au profit des surfaces réservées à l'hébergement commercial ou à l'industrie légère.
- La nécessité d'obtenir la rétroaction de la collectivité au sujet de l'utilisation possible de terrains réservés à l'industrie légère pour répondre à des besoins municipaux.
- La modification du zonage de certaines propriétés pour refléter des changements administratifs ou un zonage résidentiel.

Il sera possible de régler ces enjeux sans modifier :

- le plafond imposé pour l'aménagement commercial;
- les limites de la collectivité telles qu'elles sont enchâssées dans la législation;
- les zones commerciales existantes.



Les problèmes signalés seront réglés par les moyens suivants : travaux supplémentaires de collecte de données et de surveillance pour confirmer l'état de la situation et les tendances qui se dessinent; initiatives supplémentaires en faveur de la faune, de la végétation, du réacheminement des déchets solides, du patrimoine bâti et de la régénération du paysage; collaboration continue avec la collectivité afin de relever les défis économiques et de régler les enjeux liés à la qualité de vie; administration de sondages sur les services offerts aux visiteurs dans la collectivité pour obtenir de l'information sur des indicateurs de l'utilisation appropriée qui permettront d'évaluer la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs ainsi que le degré de sensibilisation du public.

## E. État des indicateurs et tendances

**Tableau 1 État des indicateurs et tendances**

Vert = bon                      ↓↓ = détérioration  
 Jaune = passable            ↔ = stabilité  
 Rouge = mauvais            ↑↑ = amélioration

Indicateur	État de l'écosystème et tendance	Motifs justifiant la cote
<b>Absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale</b>		
Écosystèmes aquatiques		La nouvelle station d'épuration des eaux usées répond aux normes approuvées, et toutes les analyses d'eau montrent que les lignes directrices applicables sont respectées. Il faudra maintenant se concentrer sur la gestion du ruissellement des eaux d'orage et la conservation de l'eau.
Écosystèmes terrestres : Végétation		Dans le cadre du programme Prévenir... Un gage d'avenir, des travaux d'éclaircie ont été réalisés sur quelque 265 ha de forêt autour de la collectivité. D'autres parcelles de terrain ont été choisies pour la poursuite des travaux. Les espèces végétales exotiques envahissantes sont une menace pour la collectivité.
Écosystèmes terrestres : Faune		Les sentiers non officiels se multiplient autour du lotissement urbain, mais l'équipe chargée du Projet d'amélioration des sentiers de Jasper travaille actuellement à remédier à ce problème. Le nombre de rencontres entre humains et animaux a baissé dans la collectivité, mais la présence d'ours noirs dans la cour de triage du CN demeure une source d'inquiétude.
Écosystèmes terrestres : Réacheminement des déchets solides		Le volume de déchets solides détournés des décharges a augmenté grâce à l'expansion de certains programmes et à la construction d'installations. La durée de vie de la station de transfert des déchets et la manipulation des déchets industriels suscitent certaines préoccupations.



Écosystèmes terrestres : Sites contaminés de la collectivité		Tous les sites soupçonnés sont maintenant confirmés, soumis à une surveillance ou considérés comme non contaminés. Deux sites ont été décontaminés en prévision de la cession de terrains à l'administration locale.
---	--	--

### Leadership dans la conservation du patrimoine

Patrimoine bâti		L'inventaire des propriétés culturelles de Jasper est terminé. Les promoteurs doivent tenir compte de la protection des ressources culturelles dans tous leurs projets de réaménagement. Il n'existe aucune information sur l'état des bâtiments non gouvernementaux.
-----------------	--	---

### Gestion responsable de la croissance

Plafond de croissance		De 2002 à 2006, seules 24 % des surfaces commerciales autorisées ont été aménagées. C'est 50 % de moins que ce que prévoyait le calendrier d'aménagement. Il est prévu que le niveau d'aménagement maximal sera atteint non plus d'ici cinq ans, mais d'ici neuf ans.
-----------------------	--	---

Qualité de vie		Les logements abordables demeurent rares à Jasper. Un certain nombre de logements ont été construits conformément à la réglementation sur l'aménagement commercial. Aucun terrain supplémentaire n'a été cédé à des fins d'aménagement résidentiel, et les propriétés de Parcs Canada n'ont pas été réaménagées. Il faut choisir des étalons de mesure supplémentaires pour évaluer la qualité de vie à Jasper.
----------------	--	---

Vitalité économique		Aucun étalon de mesure n'a encore été choisi pour cet indicateur. Certaines inquiétudes ont été formulées dans la collectivité au sujet des taux d'imposition et du maintien de la viabilité une fois le plafond de croissance commerciale atteint.
---------------------	--	---

### Utilisation appropriée : Qualité de l'expérience offerte et compréhension des besoins des visiteurs

Caractère		Tous les projets d'aménagement sont soumis à un examen qui vise à assurer le respect des dispositions du <i>Plan d'utilisation des terres</i> et de la réglementation en matière d'aménagement. Le taux de conformité des projets de construction est élevé. Les permis existants et les nouveaux permis respectent les critères sur les services de base et les services essentiels ainsi que les lignes directrices sur l'utilisation appropriée.
-----------	--	---

### Expérience offerte aux visiteurs

Compréhension des besoins des visiteurs		Parcs Canada a commandé un sondage sur les besoins des visiteurs des parcs des Rocheuses en 2003. Les décisions de gestion sont fondées sur les résultats de ce sondage, qui ne reflètent pas nécessairement les besoins des visiteurs de la collectivité. Il reste à cerner les besoins éventuels des visiteurs.
---	--	---





Création de possibilités		Les segments à cibler n'ont pas encore été identifiés. Cependant, il existe une gamme variée de possibilités dans la collectivité. Le nombre de possibilités s'accroît, et leur portée s'élargit.
Prestation de services de qualité supérieure		Les personnes qui visitent le parc national Jasper sont généralement satisfaites ou très satisfaites des services qui influent sur leurs décisions de voyage. Il n'existe cependant pas de données particulières pour les services offerts par la collectivité.
Rapprochements personnels entre les visiteurs/les résidents et l'endroit		Il n'existe aucune donnée sur le degré de compréhension des visiteurs. Les communications et les consultations s'intensifient avec les visiteurs au sujet des initiatives du parc. Le nombre de visiteurs susceptibles de revenir est élevé.
<b>Éducation et sensibilisation du public</b>		
Connaissance, compréhension et appui		Parcs Canada ne dispose d'aucune donnée sur les connaissances acquises par les visiteurs par suite de l'information fournie dans les collectivités. Cependant, en intensifiant ses communications et ses consultations, il a permis aux résidents et aux exploitants d'entreprise de mieux connaître le parc et d'en comprendre la valeur.
Niveaux de participation		Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à se lancer dans le tourisme patrimonial, ce qui permet de joindre un plus grand nombre de visiteurs, dont les publics traditionnels. Les niveaux de participation aux programmes offerts par Parcs Canada dans la ville ont aussi augmenté.
Nombre et genre de possibilités		Une vaste gamme de possibilités d'apprentissage sont offertes aux visiteurs et aux résidents, y compris un centre d'accueil, des programmes d'interprétation, des interprètes itinérants, des services de formation du personnel fournis par Parcs Canada et des programmes exécutés par les entreprises dans le cadre de leurs propres stratégies de promotion du tourisme patrimonial.



---

## **RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ** **VILLE DE JASPER, PARC NATIONAL JASPER**

Le présent *Rapport sur l'état de la collectivité* évalue la santé écologique, culturelle, économique et sociale de la collectivité de Jasper, dans le parc national Jasper. Cette évaluation est fondée sur une analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* (2001). Le rapport porte aussi sur des enjeux naissants qui ne sont pas mentionnés dans le plan communautaire.

Il s'agit du premier rapport du genre pour la collectivité de Jasper. Dans certains dossiers, il a été impossible d'obtenir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation. Les rapports subséquents combleront ces lacunes à mesure que se développera le programme de surveillance de la collectivité.

### **1. Contexte**

La ville de Jasper, qui se trouve dans les limites du parc national Jasper, compte une population d'environ 4 700 habitants qui sont concentrés dans une zone écosensible appelée *confluent des trois vallées*. La collectivité est d'abord et avant tout un centre de services pour les visiteurs du parc. De ce fait, sa population peut gonfler à 25 000 personnes en période de pointe.

Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* a été élaboré à une époque où il était prévu que Parcs Canada continuerait à administrer la collectivité et à y fournir la plupart des services municipaux. Or, peu après l'approbation du plan, cette responsabilité a été cédée au conseil de la municipalité spécialisée de Jasper. En vertu de l'accord conclu avec l'administration locale, la mise en œuvre de nombreuses mesures prévues dans le *Plan d'utilisation des terres* a été transférée à la municipalité. Parcs Canada a conservé la responsabilité de toutes les mesures liées à l'aménagement du territoire et aux projets d'aménagement.

### **2. Indicateurs et étalons de mesure**

Parcs Canada travaille actuellement à élaborer un programme de surveillance complet qui servira à évaluer l'état de toutes les collectivités des parcs nationaux. Ce programme sera fondé sur une série d'indicateurs qui témoigneront de l'état des collectivités en regard des critères suivants : absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale; leadership dans la conservation du patrimoine; gestion responsable de la croissance; utilisation appropriée (y compris l'expérience offerte aux visiteurs et la sensibilisation du public) et administration efficiente et efficace. Pour déterminer l'état de chaque indicateur, il faudra examiner l'information fournie par une série d'étalons de mesure pertinents. Comme ces étalons évoluent sans cesse, il se peut qu'il soit impossible d'obtenir des données pour tous les indicateurs. Les indicateurs et les étalons de mesure de la collectivité de Jasper n'ont pas encore tous été choisis. Pour achever ce travail, Parcs Canada mobilisera la municipalité et les résidents à l'étape de l'examen du plan communautaire.



Parcs Canada a adopté des étalons de mesure pour évaluer certains indicateurs, et il a également établi les normes à imposer à toutes les collectivités de parc national pour la reddition de comptes. Les rapports sur l'état des indicateurs qui n'ont pas encore été finalisés ou pour lesquels il manque des données sont fondés sur la meilleure information accessible. Le processus s'améliorera au fur et à mesure que le cadre de surveillance de la collectivité se développera.

L'évaluation de chaque indicateur est fondée, dans la mesure du possible, sur de l'information objective, par exemple les résultats d'activités de surveillance continues, des rapports existants et des données de sondage. Dans certains cas, les renseignements manquants ont été signalés, de manière à ce que les lacunes puissent être comblées par le cadre de surveillance de la collectivité actuellement en cours d'élaboration.

Le présent document fait appel à un système de codage en couleurs pour rendre compte de l'état des différents indicateurs (c.-à-d. rouge = mauvais, jaune = passable, vert = bon). Les cotes sont attribuées en regard d'une valeur-seuil ou d'une cible établie pour chacun des indicateurs et des étalons de mesure. Certaines cibles sont déjà précisées, mais, dans bien des cas, les conclusions sont fondées sur une évaluation subjective de l'état de l'étalon de mesure ou de l'indicateur. Dans le futur cadre de surveillance, il importera d'établir des cibles et des seuils pour chacun des étalons de mesure et des indicateurs, de manière à réduire le degré de subjectivité dans les rapports subséquents.

Voici les indicateurs et les étalons de mesure qui s'appliquent à la collectivité de Jasper :

## **2.1 Absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale :**

- Écosystèmes aquatiques : Qualité des effluents des eaux usées, quantité d'effluents des eaux usées; qualité de l'eau de surface et conservation de l'eau.
- Écosystèmes terrestres (végétation) : Espèces exotiques envahissantes et composition du paysage de la collectivité.
- Écosystèmes terrestres (faune) : Prolifération des sentiers, déplacements de la faune et rencontres humains-animaux sauvages.
- Écosystèmes terrestres : Volume de déchets solides réacheminés et nombre de sites contaminés de la collectivité.

## **2.2 Conservation du patrimoine :**

- Lieux historiques nationaux : Inventaire, cote d'état et prise en compte de l'intégrité commémorative dans les activités et la prise de décisions.
- Patrimoine bâti : Inventaire, cote d'état et activités de désignation.

## **2.3 Gestion responsable de la croissance :**

- Plafond de croissance : Superficie en mètres carrés des surfaces aménagées à des fins commerciales.
- Qualité de vie : À déterminer en collaboration avec la collectivité. Pourrait comprendre les étalons de mesure suivants : eau potable, degré de protection



contre l'incendie, services ambulanciers, taux de criminalité et disponibilité des logements.

- Vitalité économique : À déterminer en collaboration avec la collectivité. Pourrait comprendre les étalons de mesure suivants : nombre de visiteurs, dépenses des visiteurs et taux d'occupation.

## **2.4 Utilisation appropriée :**

- Caractère : Taux de respect des lignes directrices en matière d'architecture, d'aménagement paysager, de signalisation et de disposition physique des bâtiments.
- Compréhension des besoins des visiteurs : Influence exercée sur les décisions de gestion par les données sur les attentes et les besoins réels et éventuels des visiteurs.
- Création de possibilités : Nombre de visiteurs qui participent à des activités adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.
- Prestation de services de qualité supérieure : Taux de satisfaction globale des visiteurs de 85 %; pourcentage d'au moins 50 % de visiteurs très satisfaits.
- Rapprochements personnels entre les visiteurs et l'endroit : Intensité des liens noués par les visiteurs avec le parc ou la collectivité, mesurée par le degré de compréhension du mandat de Parcs Canada et par les probabilités qu'ils reviennent visiter le parc.

## **3. RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ**

### **3.1 Absence nette d'incidence environnementale négative et leadership dans la gérance environnementale**

*Principe : La faune, les végétaux, l'eau, l'air, le sol et les processus qui les relient ne seront pas en plus mauvais état demain qu'ils ne le sont aujourd'hui. L'impact cumulatif de l'aménagement et des opérations sera positif ou neutre. Le principe d'absence nette d'incidence environnementale négative vise à réduire le plus possible les effets des collectivités sur les terres adjacentes des parcs nationaux. Les projets seront évalués du point de vue de leurs effets cumulatifs plutôt que de leurs effets individuels. Un cadre de mesure sera élaboré pour évaluer le respect de ce principe. Les résultats des programmes de surveillance serviront à déterminer si des mesures d'atténuation supplémentaires sont nécessaires.*

*Les collectivités devraient aspirer à devenir des modèles d'excellence dans l'application de systèmes de gestion de l'environnement (ex. : qualité de l'eau, conservation de l'eau, gestion des déchets, etc.). En appliquant les principes de l'absence nette d'incidence environnementale négative et de la gérance environnementale, les collectivités peuvent réduire leurs impacts sur l'intégrité écologique.*



Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* confère à Parcs Canada la responsabilité d'élaborer un programme communautaire de gestion de l'environnement en collaboration avec les élus de l'administration locale. Cet engagement a donné lieu à la création d'un partenariat qui facilite l'exécution de programmes conjoints pour concrétiser la vision de la collectivité et pour mettre en place les nombreuses mesures de gestion environnementale cernées dans le *Plan d'utilisation des terres*.

### 3.1.1 Écosystèmes aquatiques

#### a) Conservation de l'eau

La municipalité de Jasper a pris plusieurs mesures pour favoriser la conservation de l'eau. Les voici :

- Établissement, pour les égouts et l'eau, d'un barème de droits axés sur le volume de consommation et le recouvrement des coûts en octobre 2001;
- Réalisation d'une enquête de détection des fuites en 2003;
- Vérification de la consommation d'eau en 2004.

La municipalité a donné suite à l'ensemble des recommandations issues de ces études, principalement en colmatant les fuites et en réparant les robinets de purge. Grâce à ces mesures, les pertes d'eau sont passées de 15 % à 9 %. La municipalité procédera à une enquête de détection des fuites tous les trois ans, afin de réduire le gaspillage d'eau par les fuites. Plusieurs autres initiatives ont été lancées pour réduire la consommation d'eau de la collectivité. Citons notamment l'installation de toilettes et de pommes de douche à débit restreint dans les bâtiments municipaux et l'envoi de messages publics sur la conservation de l'eau avec les factures bimestrielles. Comme le révèle la colonne intitulée « Débit mesuré au compteur », ces mesures ont contribué à réduire la consommation d'eau.

**Tableau 2** Consommation d'eau

Année	Consommation d'eau totale (m <sup>3</sup> )	Moyenne mensuelle (m <sup>3</sup> )	Débit mesuré au compteur
2003	1 482 491	123 540	927 773
2004	1 415 603	117 967	885 722
2005	1 490 673	124 223	879 499

Dans le cadre du Processus d'examen des projets d'aménagement, Parcs Canada exige la collecte de données et la tenue d'évaluations environnementales qui favorisent l'intégration d'une infrastructure de la conservation de l'eau dans tous les projets d'aménagement et de rénovation.

#### b) Épuration des eaux usées

Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* prévoyait la construction d'une station d'épuration des eaux usées de plus grande capacité. La municipalité de Jasper a construit la nouvelle installation en partageant les coûts avec le gouvernement de



l'Alberta et Parcs Canada. La nouvelle station d'épuration, qui est entrée en service en 2003, contribue au respect de normes acceptées par toutes les parties concernées.

Parcs Canada a actualisé le *Plan directeur du parc national Jasper* afin d'y intégrer l'objectif établi pour tous les parcs des Rocheuses en ce qui a trait à la teneur en phosphore des effluents, soit un maximum de 0,15 mg/ml. Par souci d'efficacité et par respect du principe d'absence nette d'incidence environnementale négative, Parcs Canada a autorisé la municipalité à construire une station de traitement tertiaire des eaux usées et à remplacer un bassin d'exfiltration.

Les effluents qui quittent la station d'épuration de Jasper doivent avoir une teneur maximale en phosphore de 0,5 mg/ml avant de passer au bassin d'exfiltration. Le programme quinquennal de surveillance de la rivière, qui est exécuté avec le concours de Michelle Bowman, détentrice d'un doctorat en la matière, a débuté en 2002 et prendra fin en 2007. Ce programme servira à comparer l'approche de la municipalité de Jasper, qui allie technologie et biologie, à celle des autres parcs des Rocheuses, qui est davantage axée sur la technologie de pointe, pour déterminer laquelle réduit davantage les impacts des effluents sur la microbiote de la rivière. Au chapitre de la qualité des effluents, la station d'épuration de Jasper respecte les normes imposées dans le cadre de ce projet pilote quinquennal. Le programme d'analyses doit s'échelonner sur toute la période des cinq ans pour qu'il soit possible d'évaluer le mérite de chaque système.

**Tableau 3 Analyse des effluents**

Paramètre	Lignes directrices de Parcs Canada	Moyenne de 1999 à 2001	Moyenne de 2004 à 2005	Moyenne de 2005 à 2006
Phosphore total (mg/l)	<0,15	10,3	0,43	*0,39
Coliformes fécaux (CFU/100ml)	<20 (au point de rejet)	**	9,75	14,0
Total des solides en suspension (mg/l)	<10	**	4,73	5,10
Demande biochimique d'oxygène sur 5 jours (DBO <sub>5</sub> )(mg/l)	<10 (été)	**	3,2	2,79
	<20 (hiver)			3,00
Ammoniac (NH <sub>3</sub> -N) (mg/l)	<1 (été)	**	0,52	0,69
	<5 (hiver)			0,56

- \*Conformément à l'entente conclue par Parcs Canada et la municipalité
- \*\* Données non accessibles



### c) Qualité de l'eau de surface

Le rejet direct d'effluents (ceux des eaux d'orage et ceux des eaux usées) et le ruissellement de l'eau de surface peuvent influencer sur la qualité de l'eau de surface. En mesurant les changements observés avec le temps dans la qualité de l'eau de surface, il devient plus facile d'évaluer l'impact de la collectivité sur les bassins récepteurs. Parcs Canada et Environnement Canada mesurent les principaux paramètres anthropiques de la qualité de l'eau de la rivière Athabasca en amont des chutes Athabasca et en aval de la rivière Snaring.

Pour déceler les changements à la chimie de l'eau de surface qui sont dus à l'activité humaine, les indicateurs suivants sont communément employés : total des particules en suspension, phosphore total, ammoniac total, coliformes totaux et coliformes fécaux. Parcs Canada compare les concentrations moyennes de l'année courante aux lignes directrices publiées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et le ministère de l'Environnement de l'Alberta. Toutes les valeurs relevées en amont et en aval de la ville se situent dans les limites établies par les lignes directrices. Environnement Canada a analysé les tendances au chapitre de la qualité de l'eau en amont et en aval du lotissement urbain de 1973 à 2003<sup>1</sup>. Ses conclusions révèlent que, depuis le début des années 1990, les effluents rejetés aux deux endroits n'ont eu qu'un effet négligeable sur la qualité de l'eau. En aval de la collectivité, la qualité de l'eau affichait une tendance à la hausse dans les années 1980; les valeurs sont demeurées dans la gamme normale depuis.

Cependant, les techniques actuelles de surveillance de la qualité de l'eau ne permettent pas de déceler les effets des eaux d'orage, qui pénètrent sans avoir été traitées dans trois bassins d'eau : l'étang Dead Man's Hole, le ruisseau Cabin et le ruisseau Cottonwood. Il y aurait moyen de surveiller la concentration des contaminants préoccupants (sels et hydrocarbures) en procédant à des analyses périodiques dans les eaux réceptrices.

---

<sup>1</sup> Environnement Canada. *Water Quality Characteristics and Trends for Banff and Jasper National Parks: 1973-2002*, Direction de la conservation de l'environnement, 2004, 86 p.

**Tableau 4 Surveillance de la qualité de l'eau – Eaux réceptrices**

Paramètres	Unités	Chutes Athabasca	En aval de la rivière Snaring	Lignes directrices applicables
Total des particules en suspension (ou total des solides en suspension) <sup>2</sup>	mg/l	100,382	106,043	Ne doit pas augmenter de plus de 10 mg/l par rapport aux niveaux naturels <sup>2</sup>
Phosphore total	mg/l	0,03	0,019	0,05 <sup>3</sup>
Ammoniac total	mg/l	0,005	0,005	4,84 <sup>4</sup> à 5 °C à un pH de 7,5 <sup>5</sup>
Coliformes totaux	CFU/100 ml	23,500	50,250	1 000 <sup>1</sup>
Coliformes fécaux	CFU/100 ml	3,000	6,000	100 <sup>1</sup>

### 3.1.2 Écosystèmes terrestres (végétation)

#### a) Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes peuvent altérer l'intégrité écologique en modifiant la composition de l'écosystème. Parcs Canada s'est donné comme objectif de réduire le nombre d'espèces non indigènes et d'atténuer leur impact.

#### État et tendances

À l'heure actuelle, la collectivité n'a pas de programme de surveillance des tendances au chapitre des plantes non indigènes. Cependant, les employés de Parcs Canada, tant le personnel affecté à la lutte contre la végétation exotique que les spécialistes de la gestion de la végétation, ont observé un nombre croissant d'infestations dans la ville. Voici les secteurs touchés :

- Cour de triage du CN
- Nouveau sentier de la ville
- Parcelles récemment perturbées
- Zone industrielle
- Fossés bordant les postes d'entrée Est et Ouest

Certaines des espèces recensées figurent parmi les plantes exotiques qui présentent la plus grande menace pour le parc. Elles figurent toutes sur la liste des mauvaises herbes réglementées ou des mauvaises herbes nuisibles de l'Alberta et du parc national Jasper :

- Linaire de Dalmatie
- Renoncule âcre
- Clématite
- Grande marguerite

<sup>2</sup> Des concentrations anormalement élevées de solides en suspension dans les eaux de surface réduisent la quantité de lumière solaire accessible aux plantes et aux animaux aquatiques, obstruent les branchies des poissons, ensevelissent les frayères et perturbent les habitudes d'alimentation.

<sup>3</sup> *Surface Water Quality Guidelines for Use in Alberta* (1999).

<sup>4</sup> *Recommandations pour la qualité des eaux – Protection de la vie aquatique* (2000).

<sup>5</sup> Le niveau d'ammoniac total est fondé sur la température moyenne de l'eau de quatre échantillons par année à un pH de 7,5 pour la rivière Athabasca.





- Centaurée maculée

- Lychnide blanche

Certains gestionnaires fonciers (ex. : CN, ATCO Gas Pipeline et ATCO Electric) travaillent à éradiquer les espèces végétales non indigènes des limites de la ville et à remettre en état les parcelles infestées. Parcs Canada et le personnel de la municipalité entretiennent des liens de coopération de plus en plus étroits dans le cadre de divers projets. Cependant, il reste encore à concevoir une stratégie officielle de lutte contre la végétation exotique dans la collectivité et à élaborer des principes pour l'aménagement paysager au moyen d'espèces indigènes.

## **b) Composition du paysage**

Les parcelles de végétation naturelle ou indigène et les forêts naturelles qui conservent leur intégrité procurent un habitat à certaines espèces, réduisent l'attrait des collectivités pour d'autres (ex. : ours et wapitis), réduisent les risques de propagation de plantes non indigènes et protègent les lieux habités contre les incendies. Parcs Canada s'est donné comme objectif d'agrandir les parcelles de végétation indigène et de rétablir l'intégrité des forêts dans les secteurs entourant la ville.

Le projet Prévenir... Un gage d'avenir représente une priorité pour Parcs Canada et la municipalité de Jasper. Divers autres partenaires y participent, dont la Forêt modèle des avant-monts, la Métis Nation of Alberta et la société ATCO Electric. L'objectif est double : rétablir l'intégrité des forêts et mieux protéger la collectivité. Parcs Canada dirige le programme de réduction du combustible, tandis que la municipalité finance les programmes de communications et de sensibilisation. À l'heure actuelle, des parcelles de forêt totalisant environ 265 ha ont été éclaircies autour du lotissement urbain, et la superficie qu'il reste à éclaircir dans la phase actuelle du programme s'élève à environ 110 ha.

La municipalité de Jasper participe au programme Collectivités en fleurs, qui s'articule autour des huit critères suivants : arrangements floraux; pelouses et couvre-sols; aménagements paysagers; protection du patrimoine; propreté; foresterie urbaine; effort environnemental et engagement communautaire. Dès la première année de sa participation, la collectivité s'est vu attribuer la très satisfaisante cote de quatre fleurs sur cinq. L'objectif à long terme consiste à encourager les titulaires de domaines à bail résidentiels et commerciaux à délaissier la végétation non indigène au profit de la végétation naturelle dans tous leurs projets de plantation.

Le Processus d'examen des projets d'aménagement encourage les promoteurs à remplacer par des essences indigènes les arbres qui doivent être abattus pendant les travaux d'aménagement. La municipalité a planté quelque 300 arbres, et elle travaille actuellement à un programme d'enlèvement des arbres dangereux. Elle s'est donné pour objectif de remplacer tous les arbres qui doivent être abattus à cause de travaux d'aménagement, de maladies ou du vieillissement.



### 3.1.3 Écosystèmes terrestres (faune)

#### a) Prolifération des sentiers

Les sentiers peuvent compromettre l'intégrité écologique dans les secteurs qui entourent la ville en réduisant la superficie d'habitat efficace, en causant de l'érosion, en favorisant la propagation de plantes non indigènes et en fragmentant les paysages de manière à entraver les déplacements des animaux sauvages.

La collectivité de Jasper est un carrefour d'où rayonne un réseau complet de sentiers cartographiés et entretenus par Parcs Canada. Malgré la gamme variée de sentiers officiels qui font partie de ce réseau, les sentiers non officiels continuent de se multiplier. Il s'agit bien souvent de pistes d'animaux sauvages qui sont élargies et entretenues par les usagers eux-mêmes. La prolifération des sentiers informels dans les environs immédiats de la ville est un phénomène indésirable.

L'équipe chargée du Projet d'amélioration des sentiers de Jasper travaille en étroite collaboration avec la collectivité afin d'améliorer le réseau de sentiers, tant pour les humains que pour la faune. Le projet met l'accent sur les sentiers (officiels et non officiels) qui entourent le lotissement urbain. À l'heure actuelle, le réseau comporte 210 km de sentiers officiels et 142 km de sentiers non officiels. L'équipe du Projet d'amélioration des sentiers de Jasper règlera le problème des sentiers non officiels principalement en créant un réseau de sentiers de qualité exceptionnelle qui répond aux besoins des adeptes du plein air. Les sentiers non officiels pourront être intégrés au réseau, déplacés ou remis en état, entre autres options. Une fois renouvelé, le réseau incitera les usagers à rester sur les sentiers officiels et concentrera l'activité humaine dans les secteurs les moins sensibles sur le plan écologique. Les consultations communautaires ont débuté, et les travaux d'aménagement et de remise en état des sentiers devraient s'échelonner sur deux ans.

#### État et tendances

Parcs Canada rend compte du nombre de kilomètres de sentiers officiels et non officiels qui se trouvent dans le confluent des trois vallées. Il s'agit principalement de sentiers qui offrent des possibilités de loisirs d'une à deux heures à partir du lotissement urbain.

Les renseignements anecdotiques donnent à penser que le nombre de sentiers non officiels et d'usagers s'est accru sensiblement dans les 10 dernières années. Cette prolifération est particulièrement évidente sur la pente de la terrasse, à l'ouest de la collectivité. Le programme de surveillance est en place, mais il n'est pas encore possible de dégager de tendances. À mesure que progressera le projet, les nouveaux sentiers non officiels seront désaffectés au besoin, et des travaux de régénération seront entrepris le plus tôt possible.

Le nombre de sentiers non officiels qui relie la terrasse à la collectivité est lui aussi un indicateur de la prolifération des sentiers. La proportion de paysage touchée par ces



sentiers demeure faible, mais ce secteur est particulièrement vulnérable à l'érosion et à l'invasion des plantes exotiques. L'équipe chargée du Projet d'amélioration des sentiers de Jasper s'attaquera au problème créé par ces sentiers et à celui des autres sentiers non officiels. Dix sentiers ont été dénombrés sur la pente de la terrasse, mais il n'existe encore aucune donnée concernant les tendances qui se dessinent sur le plan de la fréquentation et de la prolifération.

## **b) Déplacements de la faune**

La collectivité de Jasper se trouve dans le secteur du parc qui renferme l'habitat faunique le plus productif. C'est également le point de convergence de trois grands réseaux fluviaux, ce qui en fait un corridor de déplacement important pour la faune. Pour certaines espèces qui aiment se tenir loin des lieux habités, la collectivité peut représenter un obstacle à ces déplacements.

Parcs Canada a commencé à surveiller la présence et l'abondance d'un éventail varié d'espèces fauniques dans plusieurs zones de déplacement situées autour de la collectivité, en repérant leurs empreintes et les autres traces de leur passage sur des transects délimités en hiver. Ce projet s'inscrit dans le programme de surveillance à long terme de l'intégrité écologique. Une fois qu'il sera bien en place, les résultats seront intégrés au *Rapport sur l'état de la collectivité*.

## **c) Rencontres entre humains et animaux sauvages**

Les données sur les rencontres humains-animaux dans les secteurs habités permettent d'évaluer dans quelle mesure les collectivités sont intégrées au milieu naturel environnant. De plus, elles fournissent un moyen de mesurer le niveau de sûreté des collectivités. Un nombre élevé de rencontres ferait ressortir la nécessité de prendre des mesures d'atténuation supplémentaires pour réduire la fréquence des incidents. Le tableau qui suit illustre le nombre d'interactions entre animaux sauvages et humains qui ont nécessité l'intervention d'un garde de parc ou qui ont fait l'objet d'une description détaillée.

**Tableau 5 Rencontres entre humains et animaux sauvages**

Espèces fauniques	Nombre de rencontres						Cible	Seuil		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005				
<b>Wapitis</b>	Réduction de 85 % dans le parc depuis la fin des années 1990					1	6	À déterminer	22 <sup>1</sup>	
<b>Grizzlis</b>	De 1993 à nos jours, aucune rencontre avec un grizzli n'a été relevée dans la collectivité.						0	0		
<b>Ours noirs</b>	2	9	5	3	11	5	À déterminer	À déterminer		
	<b>Nombre de mesures d'intimidation*</b>									
<b>Ours noirs</b>	23	43	84	28	29	18	À déterminer	À déterminer		

\*En 2001, Parcs Canada a adopté une politique de « tolérance zéro » à l'égard des ours noirs dans la collectivité, afin de réduire l'accoutumance et les risques de mortalité de l'espèce. Tous les ours noirs qui pénètrent dans le lotissement urbain font maintenant l'objet de mesures d'intimidation (effarouchement à l'aide de pétards).

### Wapitis

Le nombre de rencontres humains-wapitis a chuté de plus de 85 % depuis la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la gestion des wapitis à la fin des années 1990. Cependant, les gardes de parc doivent effaroucher des bêtes chaque jour pour maintenir le nombre de rencontres à ce niveau relativement faible. Les spécialistes de la faune sont d'avis que, sans ces constantes mesures d'intimidation, le nombre d'incidents serait de l'ordre de 30 à 40 par année. Pour éviter d'accroître le nombre de rencontres avec des wapitis, Parcs Canada entend notamment continuer de réduire la superficie des parcelles de fourrage non indigène et s'assurer que les barrières des parcs communautaires fonctionnent adéquatement.

### Ours

Les rencontres avec des grizzlis demeurent rares dans la collectivité de Jasper. Le nombre de rencontres avec des ours noirs a baissé depuis la construction de la nouvelle station d'épuration. Cette installation est venue remplacer les étangs, qui attiraient les ours dans la ville. Néanmoins, les rencontres avec les ours noirs demeurent une source de problème dans la collectivité. Le CN a fait l'acquisition d'un camion-citerne sous vide, ce qui a contribué à réduire le volume de grain déversé sur la voie ferrée. Malgré tout, il se produit chaque jour des déversements de grain sur le chemin de fer en raison du mauvais état d'entretien des wagons. Pour réduire la fréquence des rencontres avec des ours, il demeure important de veiller à ce que des poubelles et des bacs de recyclage à l'épreuve des ours soient utilisés et bien entretenus.

### 3.1.4 Écosystèmes terrestres (réacheminement des déchets solides)

La collecte des ordures ménagères est une responsabilité partagée – la municipalité de Jasper s'occupe du lotissement urbain, et Parcs Canada, des établissements d'hébergement commercial périphériques et des installations du parc. Le programme conjoint de gérance environnementale



prévoyait les mesures suivantes, qui ont permis d'améliorer les installations et les programmes de recyclage en janvier 2004 :

- Aménagement d'un nouveau centre de recyclage communautaire;
- Extension des services de recyclage aux contenants de lait et aux cruches en plastique;
- Exécution d'un programme de promotion dynamique pour sensibiliser un plus grand nombre de résidents à l'importance du recyclage;
- Installation de nouveaux réceptacles pour la collecte du carton et des déchets organiques de cuisine;
- Mise sur pied d'un comité communautaire de gérance environnementale.

En juin 2005, une étude pilote sur le compostage a été réalisée dans le but de sensibiliser les résidents à la valeur du compostage et d'illustrer la nécessité de réacheminer les déchets organiques. Les résultats de cette étude indiquent que les ménages de Jasper produisent en moyenne 5,7 kg de déchets organiques de cuisine par semaine. Ces données montrent bien que les déchets organiques représentent une proportion appréciable du flux de déchets. La municipalité de Jasper continuera de se concentrer sur la réduction et le réacheminement des déchets ainsi que sur l'amélioration des programmes à l'intention des résidents et des visiteurs. Le tableau qui suit contient les données les plus récentes sur le réacheminement des déchets :

**Tableau 6 Réacheminement des déchets solides**

Année	Lotissement urbain	Volume total de déchets (m <sup>3</sup> ou tonnes)*	Volume de déchets réacheminés (m <sup>3</sup> ou tonnes)*	Pourcentage de déchets réacheminés (recyclage + compostage/déchets totaux x 100)
2002-2003	Jasper	8 462,8	1 408,4	16,6
2003-2004	Jasper	7 958,7	1 375,3	17,3
2004-2005	Jasper	6 966,8	1 395,3	20

\*Volume total de déchets : L'ensemble des matières pesées à la station de transfert et des articles en fibre à papier et en plastique traités par la municipalité de Jasper.

\*Déchets réacheminés : L'ensemble des matières détournées des décharges à des fins de réutilisation, de recyclage ou de compostage.

Les programmes de réacheminement des déchets figurent parmi les priorités de Parcs Canada et de la municipalité de Jasper, en raison des inquiétudes suscitées par la durée de vie prévue de la station de transfert. Si les pratiques actuelles demeurent inchangées, on peut s'attendre à ce que la station de transfert des déchets serve encore pendant 10 ans. Cependant, compte tenu de la fermeture imminente de la zone des déchets industriels, les déchets industriels devront être réacheminés à la station de transfert, ce qui aura pour effet de réduire la durée de vie de l'installation. La gestion des déchets industriels représente une priorité pour Parcs Canada et pour la municipalité de Jasper.

### 3.1.5 Écosystèmes terrestres (sites contaminés de la collectivité)

Le terme *site contaminé* s'entend de lieux qui, du fait qu'ils renferment certaines substances en des concentrations supérieures aux niveaux naturels, peuvent être dangereux pour la santé



humaine ou l'environnement s'ils sont mal surveillés ou s'ils ne sont pas assainis. Pour mesurer cet indicateur, Parcs Canada examine le niveau d'activité d'assainissement dans les collectivités. Son objectif à long terme est d'assainir l'ensemble des sites contaminés.

## État et tendances

Le tableau présenté ci-après montre l'état des sites contaminés dans la collectivité en 2000 et en 2005. En 2000, Parcs Canada soupçonnait un site de contamination et a confirmé la contamination de six autres. Aucun autre site n'a été découvert depuis.

Une étude de phase 1 a été réalisée en 2002 en prévision de la cession de terrains à l'administration locale. Les résultats ont donné lieu à des études de phase 2 et de phase 3. Il a fallu procéder à l'assainissement de deux sites contaminés avant que les terrains ne puissent être transférés. Les sites contaminés à vocation commerciale sont assujettis à des plans de gestion du risque.

Le tableau qui suit témoigne de l'enlèvement des réservoirs souterrains du site de l'AMA, sur le boulevard Connaught, et de la remise en état du terrain.

**Tableau 7 Sites contaminés**

Nom du site	État en 2000	État en 2006
Cour du CN	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)
Bloc des services d'entretien de Parcs Canada	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)
Ancienne caserne des pompiers	Soupçonné (assujetti à un plan de gestion du risque)	Soupçonné (assujetti à un plan de gestion du risque)
Nettoyeurs à sec – Divers	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)
Site de l'AMA – Boulevard Connaught	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)	Confirmé (assaini)
Stations-services	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)
Parc industriel du bloc S	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)	Confirmé (assujetti à un plan de gestion du risque)

### 3.2 Conservation du patrimoine/patrimoine bâti

*Principe : Il faut mettre l'accent sur la conservation des bâtiments patrimoniaux prioritaires qui représentent bien le caractère distinctif de la collectivité et sur les mesures qui permettent de veiller à ce que les nouveaux projets d'aménagement cadrent, sur les plans de l'architecture et de la qualité, avec le caractère patrimonial de la collectivité. Ce principe s'applique à la fois aux installations de Parcs Canada et à celles qui appartiennent à d'autres intérêts.*



Les ouvrages patrimoniaux de la ville ont fait l'objet d'un inventaire. Cinq des constructions répertoriées relèvent de Parcs Canada, tandis que les autres appartiennent à d'autres intérêts ou sont gérées par des tierces parties en vertu d'accords conclus avec Parcs Canada. Les dispositions de ces accords obligent les tierces parties à conserver le caractère patrimonial des ressources fédérales placées sous leur contrôle. Les ressources appartenant à des particuliers sont soumises à un contrôle dans le cadre du Processus d'examen des projets d'aménagement.

L'arrondissement historique de Jasper a conservé son caractère patrimonial grâce à l'application de mesures de contrôle de l'aménagement et de directives sévères en matière de motif architectural. Tous les projets d'aménagement entrepris dans ce secteur sont soumis à une surveillance étroite, et chacun est évalué en fonction de sa compatibilité avec la collectivité. Dans certaines situations, des dérogations à la réglementation sur l'aménagement sont autorisées afin de faciliter l'atteinte des objectifs patrimoniaux.

À l'heure actuelle, la collectivité ne déploie aucun effort organisé pour favoriser l'entretien du patrimoine bâti, pas plus qu'elle n'a de programme pour aider les locataires à développer ou à préserver le caractère patrimonial de leurs bâtiments. L'absence d'effort structuré dans ce dossier risque de se traduire par la démolition de certaines résidences patrimoniales. Il faudra procéder à une évaluation globale des tendances qui se dessinent au chapitre des ressources du patrimoine bâti.

Le lieu historique national du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper est le seul lieu historique national qui se trouve dans les limites de la ville de Jasper. Parcs Canada en a rédigé et approuvé l'énoncé d'intégrité commémorative en mars 2000. Des travaux de stabilisation ont déjà été entrepris afin de régler les problèmes structureux exposés dans l'évaluation de l'intégrité commémorative, et d'autres mesures sont prévues.

Le plan directeur du lieu historique national du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper a été achevé en 2006. Il présente l'orientation à long terme à suivre pour gérer l'intégrité commémorative du lieu historique, pour sensibiliser un plus grand nombre de visiteurs à son existence et pour améliorer le programme de mise en valeur.

### **3.3 Gestion responsable de la croissance**

*Principe : Parcs Canada a adopté un plafond pour la croissance de l'aménagement commercial, un système de zonage et des limites pour chaque collectivité. Ces restrictions, qui ont été enchâssées dans la législation, continueront d'orienter l'examen des plans communautaires. Les projets de construction de logements tiendront compte des limites imposées pour l'aménagement commercial, des règlements sur le besoin de résider, du système de zonage et des limites de la collectivité.*

#### **3.3.1 Limites de croissance**

Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* prévoit des mesures permettant à Jasper de demeurer un lieu de résidence et de séjour agréable tout en maintenant et en créant des



services commerciaux et communautaires appropriés pour les visiteurs et les résidents admissibles. Les surfaces réservées à l'aménagement commercial ont été limitées à 9 290 m<sup>2</sup>. L'attribution des surfaces à aménager pour atteindre les objectifs du parc et de la collectivité se fait par tirage au sort. Conformément à l'orientation exposée dans le *Plan d'utilisation des terres*, les nouveaux projets d'aménagement commercial n'ont été autorisés que lorsque la nouvelle station d'épuration des eaux usées a été fonctionnelle.

Depuis l'approbation du *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper*, quatre tirages au sort ont été effectués. Le tableau qui suit précise la superficie des terrains qui ont été attribués chaque année à des fins d'aménagement commercial. Certains projets ne sont pas encore achevés ou n'ont pas reçu les autorisations nécessaires. Par conséquent, le niveau maximal d'aménagement commercial devrait être atteint en neuf ans plutôt qu'en cinq ans, comme il avait été prévu initialement.

**Tableau 8 Croissance de l'aménagement commercial**

Plafond de croissance commerciale	Exercice	Augmentation nette pour l'exercice en cours	Hausse nette totale depuis la signature du <i>Plan d'utilisation des terres</i>	Pourcentage du plafond (hausse nette totale/plafond de croissance commerciale x 100)
9 290 m <sup>2</sup>	2003-2004	956 m <sup>2</sup>	956 m <sup>2</sup>	10,3 %
	2004-2005	947 m <sup>2</sup>	1 903 m <sup>2</sup>	20,5 %
	2005-2006	322 m <sup>2</sup>	2 225 m <sup>2</sup>	23,9 %
À ce jour	2006-2007	27,3 m <sup>2</sup>	2 252,3 m <sup>2</sup>	24,2 %
Total		<b>2 252,3 m<sup>2</sup></b>	<b>2 252,3 m<sup>2</sup></b>	<b>24,2 %</b>

À la suite de quatre tirages au sort, le plafond imposé pour l'aménagement des surfaces réservées à l'industrie légère a été atteint dans le bloc S. Le plafond pour les surfaces réservées à l'hébergement commercial dans la zone C-2 a lui aussi été atteint; cependant, les projets prévus n'ont pas eu lieu, et l'ensemble des parcelles seront à nouveau attribuées par tirage au sort. Les surfaces réservées au commerce de détail et à la restauration dans la zone C-1 ont fait l'objet d'un examen, et il en est ressorti que certaines surfaces pourraient être réaffectées aux deux autres catégories d'aménagement. La répartition des surfaces entre zones commerciales doit être réexaminée tous les cinq ans ou chaque fois que le *Plan d'utilisation des terres* est modifié.

L'établissement de plafonds et l'attribution de surfaces pour les nouveaux projets d'aménagement dans les zones commerciales de la collectivité demeurent des sujets controversés. Parcs Canada a reçu des commentaires contradictoires sur l'application des dispositions législatives sur les limites de la collectivité et sur l'établissement de plafonds pour l'aménagement commercial. Ceux qui s'y opposent soutiennent que les limites nuisent à la viabilité de la collectivité. Cependant, Parcs Canada a également reçu les commentaires de personnes qui sont d'avis que ces limites contribuent à préserver la vision et le caractère de la collectivité.





### 3.3.2 Qualité de vie

Il n'existe aucun mécanisme officiel pour mesurer ou surveiller la qualité de vie à l'aide d'indicateurs choisis. Parcs Canada entend travailler avec la municipalité de Jasper afin d'utiliser le processus d'élaboration du plan communautaire comme outil pour élaborer des indicateurs qui, aux yeux des résidents, refléteront fidèlement les besoins de la collectivité.

Parcs Canada doit relever un défi de taille, celui de remédier à la pénurie de logements abordables. La question, qui a été soulevée lors de l'élaboration du *Plan d'utilisation des terres*, continue de préoccuper les membres de la collectivité et les instances dirigeantes.

Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* prévoyait les quatre mesures suivantes pour remédier à la pénurie de logements abordables :

- Réalisation d'une étude sur le logement pour cerner les besoins de la collectivité;
- Mise sur pied d'un office du logement;
- Cession de terrains résidentiels à des fins d'aménagement;
- Réaménagement des propriétés résidentielles sous-aménagées de Parcs Canada.

Le *Plan d'utilisation des terres* faisait état d'un manque à gagner de 150 logements. L'étude sur le logement de 2002 fixait à environ 235 le nombre de logements nécessaires pour répondre aux besoins de différents ménages de Jasper dans les 10 prochaines années. Depuis l'achèvement du plan communautaire, 30 logements ont été construits dans le cadre de projets d'aménagement commercial, et 30 autres viendront s'ajouter à la liste une fois que les parcelles commerciales déjà attribuées seront entièrement aménagées. En outre, le secteur privé envisage de nouveaux projets de construction qui créeront 31 logements supplémentaires. Quant au secteur public, il prévoit la construction de 24 logements pour personnes âgées. D'autres logements ont été créés dans le cadre de projets de réaménagement de propriétés dont le zonage a été modifié.

La municipalité de Jasper examine actuellement les fonctions possibles d'un office du logement dans la prestation de logements abordables. Parcs Canada et la municipalité ont amorcé des négociations en vue de la cession de terrains. Parcs Canada a terminé une analyse de rentabilisation interne sur le budget dont il aura besoin pour réaménager ses logements du personnel et ses propriétés sous-aménagées. Le réaménagement des propriétés sous-aménagées de Parcs Canada représente une étape essentielle à l'atteinte des objectifs quantitatifs établis au chapitre du logement.

### 3.3.3 Vitalité économique

Il n'existe aucun mécanisme officiel pour mesurer ou surveiller la vitalité économique à l'aide d'indicateurs établis. Parcs Canada entend se servir du processus d'élaboration du plan communautaire comme outil pour choisir des indicateurs qui, aux yeux des résidents, refléteront bien les besoins de leur collectivité.



Le conseil municipal dit s'inquiéter de la viabilité économique future de la collectivité une fois que le niveau d'aménagement commercial maximal aura été atteint. Certains prédisent que l'environnement de « croissance nulle » et l'évolution des profils de fréquentation des visiteurs nuiront à la viabilité de la ville.

### **3.4 Utilisation appropriée**

*Principe : Les demandes de nouveaux permis et les propositions d'aménagement ne seront étudiées que si le promoteur peut faire la preuve que son projet cadre avec une collectivité de parc national. Les services essentiels et les services de base doivent répondre aux besoins et aux attentes des résidents et des visiteurs, contribuer à créer une expérience mémorable pour les visiteurs et sensibiliser le public.*

Parcs Canada a élaboré des lignes directrices sur l'utilisation appropriée en collaboration avec la municipalité de Jasper. Ces lignes directrices seront intégrées aux règlements municipaux sur les permis d'exploitation, et elles feront partie du cadre d'approbation des demandes lorsque la municipalité se verra transférer la responsabilité de la délivrance des permis d'exploitation.

Tous les nouveaux permis d'exploitation délivrés après l'adoption du plan communautaire répondent aux critères sur l'utilisation appropriée du *Plan directeur du parc national Jasper*. À l'heure actuelle, toutes les entreprises qui détiennent un permis pour exercer leurs activités dans la ville de Jasper se conforment aux lignes directrices sur l'utilisation appropriée.

#### **3.4.1 Caractère**

L'expression *caractère de la collectivité* s'entend du degré de conformité de la collectivité avec les règlements et les politiques sur l'architecture, l'aménagement paysager, la signalisation et la disposition physique des constructions.

Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* prévoyait la mise à jour de la réglementation sur l'utilisation des terres de Jasper ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie plus sévère pour l'application des règlements. La réglementation sur l'utilisation des terres de Jasper a été actualisée à l'issue de consultations communautaires, et elle sera appliquée à titre de politique d'ici à ce que la structure législative soit finalisée. En outre, le lotissement urbain dispose maintenant d'un agent d'application des règlements qui assure avec plus de rigueur le respect de la réglementation.

La nouvelle politique sur l'utilisation des terres et les directives sur le motif architectural continuent d'orienter l'aménagement. Tous les promoteurs y sont assujettis, ce qui donne lieu à un haut degré de conformité. Il n'existe pas de statistiques officielles, mais le taux de conformité initiale des projets d'aménagement est estimé à 95 %. Le pourcentage passe à 98 % après consultation. Les cas de non-conformité sont soumis à un programme d'application des règlements qui s'assortit de mesures administratives et judiciaires.



### 3.4.2 Compréhension des besoins des visiteurs – Expérience offerte

En partenariat avec un grand nombre de partenaires régionaux de l'industrie du tourisme, Parcs Canada a commandé en 2003 un sondage auprès des visiteurs des parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho. Cette étude exhaustive s'est échelonnée sur une année entière. Les résultats obtenus pour le parc national Jasper peuvent servir à tirer des conclusions sur les visiteurs qui séjournent dans la ville de Jasper. Les données qui suivent reflètent l'information recueillie sur les voyageurs indépendants et ne tiennent pas compte des voyages organisés en autocar.

Plus de 70 % des répondants ont visité la ville pendant leur séjour. En général, ces visiteurs se disent très satisfaits de la valeur des services offerts par le parc et par la ville de Jasper (une moyenne de plus de 4 sur une échelle de 5).

**Tableau 9** Lieu d'origine des visiteurs

Visiteurs ayant séjourné à Jasper	Alberta	Autres régions du Canada	États-Unis	Europe	Asie	Autres régions étrangères	Total
Nombre	349 614	228 429	239 858	189 568	3 170	63 134	<b>1 073 773</b>
Pourcentage	32,6 %	21,3 %	22,3 %	17,7 %	0,3 %	5,9 %	<b>71,9 %</b>

La majorité des visiteurs du parc (67 %) logent dans un hôtel, un motel ou un hôtel pavillonnaire du parc national Jasper. La plupart de ces établissements se trouvent dans la ville. Un faible pourcentage de visiteurs (5,6 %) séjournent chez des amis ou des parents ou dans des gîtes touristiques autorisés.

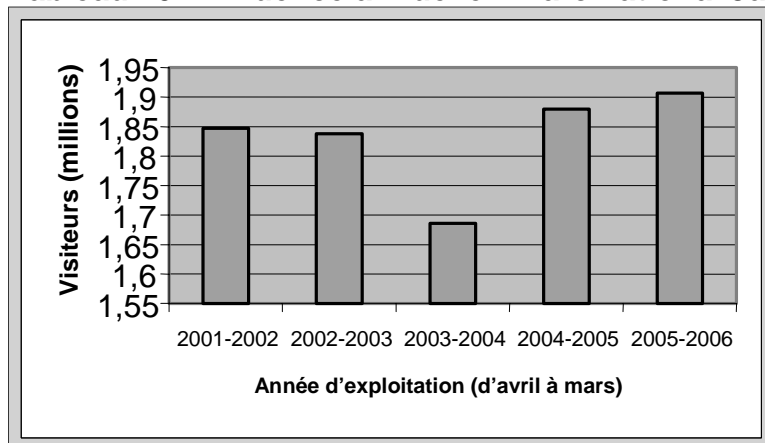
Une forte proportion d'Albertains visitent assidûment le parc national Jasper (41 % par rapport à 35 % pour l'ensemble des autres visiteurs). Voici la ventilation par catégorie de visiteur :

- Visiteur assidu 34,9 %
- Escapade 30,1 %
- Expérience du parc 17,3 %
- Tourisme 17,7 %

Les conclusions du sondage de 2003 servent de fondement pour la prise de décisions dans le plan directeur.



**Tableau 10 Affluence annuelle – Parc national Jasper**



En dépit des événements survenus à l'étranger et d'autres facteurs qui ont eu des incidences sur le tourisme, le taux de fréquentation du parc national Jasper est relativement stable depuis cinq ans.

### 3.4.3 Création de possibilités – Éducation et sensibilisation du public

Le *Plan d'utilisation des terres de la collectivité de Jasper* prévoit la création de possibilités d'apprentissage par l'intermédiaire des programmes directs de Parcs Canada ou de partenariats axés sur l'atteinte des objectifs de la Stratégie sur le tourisme patrimonial. Voici quels sont ces objectifs :

- Faire prendre conscience à tous les visiteurs qu'ils sont dans un parc national;
- Favoriser, créer et promouvoir des activités, des produits et des services touristiques qui cadrent avec les valeurs patrimoniales;
- Encourager les exploitants de l'industrie du tourisme à adopter des initiatives de gérance environnementale qui serviront de fondement à un tourisme patrimonial durable;
- Renforcer l'orientation, la formation et l'agrément des employés pour les aider à transmettre leurs connaissances sur le patrimoine aux visiteurs.

Plusieurs entreprises souscrivent informellement aux objectifs de la Stratégie sur le tourisme patrimonial en participant à des programmes de formation et d'agrément (environ 900 employés par an), en offrant des programmes de promotion des valeurs patrimoniales, en adoptant des pratiques de gérance environnementale et en sensibilisant leur clientèle à la raison d'être du parc national dans leurs imprimés, leur signalisation et leurs programmes de promotion. Il serait avantageux de mettre en place un mécanisme de surveillance de l'offre de tourisme patrimonial et un moyen d'évaluer l'efficacité des programmes offerts.

Le *Plan d'entreprise* de Parcs Canada décrit les résultats auxquels il faut aspirer dans le domaine de la création de possibilités d'apprentissage. Il nous met au défi de :



- maintenir à 50 % le taux de participation des visiteurs aux activités d'apprentissage liées au patrimoine naturel et culturel du parc;
- maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs et à 50 % le pourcentage de visiteurs qui se disent très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine offerts sur place;
- maintenir à 75 % la proportion de visiteurs qui comprennent l'importance du parc;
- mobiliser les visiteurs, les intervenants, les résidents et les autres citoyens canadiens, afin qu'ils appuient activement le maintien de l'intégrité du parc.

Voici quelques-unes des possibilités d'apprentissage offertes à l'heure actuelle :

- Parcs Canada et la Mountain Park Heritage Interpretation Association (MPHIA) exécutent un programme d'agrément des guides qu'ils ont conçu conjointement. Ce partenariat facilite la communication de renseignements conséquents.
- Les Amis du parc national Jasper offrent des programmes instructifs portant sur l'histoire et le développement de la collectivité.
- La collectivité est parsemée de postes d'information qui fournissent des renseignements sur le parc et la collectivité. L'an dernier, le programme a été amélioré grâce à l'ajout de plusieurs postes. En outre, des messages sur le tourisme patrimonial sont intégrés aux panneaux du nouveau sentier de la Découverte-de-Jasper. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre la municipalité de Jasper, les Amis du parc national Jasper et Parcs Canada.
- Le musée Jasper-Yellowhead et Parcs Canada invitent des conférenciers qui viennent parler aux résidents et aux visiteurs.
- Des groupes consultatifs, des comités directeurs et des ateliers garantissent des communications bidirectionnelles sur des enjeux clés.
- Parcs Canada a lancé plusieurs initiatives pour tenir la collectivité au courant de ses activités, notamment :
  - publication d'articles bimensuels dans les deux hebdomadaires locaux;
  - envoi par télécopieur ou par courriel de la publication hebdomadaire *Bulletin d'info* aux commerces qui ont pignon sur rue pour les renseigner sur les activités en cours dans le parc;
  - publication d'un bulletin électronique mensuel aux intervenants.

Il faut surveiller davantage et évaluer les possibilités offertes aux visiteurs et aux résidents pour étayer la prise de décisions et le choix de l'orientation à adopter dans le plan communautaire et le plan directeur du parc.

#### **3.4.4 Prestation de services de qualité supérieure**

Le *Plan d'entreprise* de Parcs Canada précise clairement les attentes auxquelles il faut s'efforcer de satisfaire sur le plan des expériences offertes aux visiteurs. Citons notamment un taux de



satisfaction globale de 85 % et un pourcentage d'au moins 50 % de visiteurs qui se disent très satisfaits de leur expérience dans le parc national. L'expérience offerte aux visiteurs comprend l'information offerte avant le voyage, de même que les services d'accueil et d'orientation. Il serait possible pour le parc et la collectivité de créer des services conjoints pour les visiteurs et de mettre en place un mécanisme pour en surveiller la prestation et en évaluer la qualité.

Le sondage de 2003 a permis de recueillir des données sur le degré de satisfaction des visiteurs à l'égard des services offerts à Jasper. Cependant, la collectivité gagnerait à dresser un plan ciblé pour la prestation de services aux visiteurs, afin de fournir aux entreprises et aux organismes l'information dont ils ont besoin pour répondre aux attentes changeantes des visiteurs.

### 3.4.5 Rapprochements personnels entre les visiteurs/les résidents et l'endroit

Les visiteurs et les résidents disposent d'une gamme variée de possibilités d'activités qui leur permettent de nouer des liens personnels avec le parc et la collectivité. Il peut s'agir d'activités indépendantes, d'activités et de programmes communautaires organisés (ex. : programme de bénévolat, corvées du programme Prévenir... Un gage d'avenir, promenades guidées de la Journée des parcs), d'activités scolaires (ex. : cours de gérance environnementale de 10<sup>e</sup> année), de programmes offerts par le parc, d'activités commerciales et de programmes offerts par des organismes sans but lucratif tels que les Amis du parc national Jasper et le musée Jasper-Yellowhead.

Il faudrait un mécanisme de surveillance pour évaluer le niveau de satisfaction des visiteurs et des résidents ainsi que le niveau de participation du public aux possibilités d'apprentissage.

## 4. Évaluation des mesures de gestion

Les mesures décrites ci-dessous ont été prises par Parcs Canada ou par la municipalité de Jasper. Elles ont contribué au respect des principes de la ministre et à l'atteinte des objectifs du plan. Le tableau présente également le degré d'efficacité de ces mesures.

**Tableau 11 Évaluation des mesures de gestion**

Mesure de gestion	Résultat
<b>Protection</b>	
1 Construction d'une station d'épuration des eaux usées	Respect des normes établies pour la collectivité au chapitre de la qualité des effluents des eaux usées
2. Conclusion d'un accord de partenariat entre Parcs Canada et la municipalité de Jasper pour la création d'un poste de coordonnateur de la gérance environnementale	Importantes réalisations dans les domaines de la gestion des déchets solides, de la sensibilisation à l'environnement et de la mobilisation communautaire
3. Mise en œuvre de la stratégie d'attribution des surfaces réservées à l'aménagement commercial et application des dispositions législatives	Contrôle de l'aménagement commercial selon l'orientation stratégique exposée dans le plan et limitation de l'empreinte



restreignant les limites de la collectivité	communautaire
4. Creusement de nouveaux puits d'eau et désaffectation d'un ancien puits	Accroissement de la qualité des services d'adduction d'eau, réduction de l'impact de la collectivité sur les terres du parc et accroissement de la confiance des visiteurs dans les services d'approvisionnement en eau
<b>Expérience offerte aux visiteurs</b>	
5. Aménagement de terrains de stationnement et installation de feux de circulation par la municipalité	Amélioration des services aux visiteurs
6. Affectation par la municipalité de Jasper et par Parcs Canada de ressources supplémentaires pour renforcer l'application des règlements	Augmentation du degré de conformité aux lignes directrices sur l'utilisation et l'aménagement appropriés et accroissement de la qualité des services offerts aux visiteurs
7. Embellissement des approches de la collectivité et modifications à la réglementation sur l'utilisation des terres de Jasper afin de restreindre la hauteur des bâtiments commerciaux	Rapprochements entre les visiteurs/les résidents et l'endroit par la préservation des échappées sur le panorama environnant
<b>Qualité de vie</b>	
8. Achèvement du plan structural pour le parc de maisons mobiles, mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur l'aménagement et création de nouveaux services par la municipalité	Développement communautaire et amélioration de la qualité de vie dans le parc de maisons mobiles



<b>Sensibilisation du public</b>	
9. Amélioration du site Web et des outils de communications avec les intervenants	Meilleures possibilités pour les intervenants et les partenaires de se tenir au courant des enjeux et des initiatives du parc
10. Création de nouvelles possibilités d'apprentissage pour les visiteurs (ex. : Festival de la faune L'envers du décor, pièces de théâtre de la troupe esPRIT)	Possibilités supplémentaires pour les résidents et les visiteurs de vivre des expériences d'apprentissage pratique

## 5. État de la base d'information

Tout au long de ce processus, plusieurs lacunes ont été observées au chapitre de l'information accessible. Il manque des données sur les sujets suivants :

- Effets des eaux d'orage sur le paysage du parc;
- Degré de respect de la réglementation sur l'aménagement;
- Qualité de vie dans la collectivité;
- Tendances concernant les espèces exotiques envahissantes;
- Tendances concernant l'état des ressources patrimoniales;
- Besoins particuliers des visiteurs qui séjournent dans la collectivité;
- Degré de satisfaction des visiteurs à l'égard de l'expérience offerte dans la collectivité;
- Degré de compréhension du mandat de Parcs Canada et degré d'appui accordé à ce mandat.

Ces lacunes seront comblées pendant l'élaboration du cadre de surveillance de la collectivité. Les futurs rapports sur l'état de la collectivité tireront parti de cette base d'information enrichie.

## 6. Facteurs à prendre en considération et enjeux naissants

- a) Environ 90 % des mesures cernées dans le plan actuel ont déjà été prises ou sont en cours de mise en œuvre. Par conséquent, il faut un nouveau plan de portée plus large pour répondre aux besoins changeants de la ville de Jasper.
- b) À l'heure actuelle, la ville ne possède aucun plan de développement stratégique global axé sur une approche de planification contemporaine qui intègre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, les principes de gestion environnementale et le développement culturel pour assurer la durabilité de la collectivité.
- c) Compte tenu de la concurrence accrue et des changements qui marquent actuellement l'industrie du tourisme, les entreprises s'interrogent sur leur viabilité dans le contexte des plafonds imposés à l'aménagement commercial, de l'enchâssement dans la législation des limites de la collectivité et des droits d'entrée exigés par Parcs Canada. La municipalité de Jasper s'inquiète également de sa durabilité dans un environnement de croissance nulle.





- d) Les surfaces du bloc S qui sont réservées à l'industrie légère ont toutes été attribuées. Parcs Canada administre dans cette zone des terrains qui pourraient être affectés à d'autres projets d'aménagement commercial ou à des projets d'aménagement communautaire conformes à l'industrie légère. Les surfaces réservées au commerce de détail (zone C-1) semblent dépasser les besoins, et les entreprises du secteur de l'hébergement maintiennent qu'elles ont besoin de plus de terrain pour assurer leur viabilité.

Le processus d'élaboration du plan communautaire peut aider Parcs Canada et la municipalité de Jasper à déterminer s'il y a lieu de revoir la répartition des surfaces réservées à l'aménagement commercial et d'envisager l'attribution de certaines parcelles du bloc S à des fins d'utilisation communautaire.

- e) Il se peut que les mécanismes actuels de surveillance de la qualité de l'eau ne soient pas suffisants pour déceler les effets du ruissellement des eaux d'orage dans l'étang Dead Man's Hole, le ruisseau Cabin et le ruisseau Cottonwood.
- f) La disponibilité des logements abordables demeure l'un des principaux enjeux de la collectivité. Abstraction faite des logements construits dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement commercial, aucun projet d'aménagement résidentiel d'envergure n'a été mené à bien. Parcs Canada n'a pas encore entrepris le réaménagement de ses propriétés sous-aménagées.
- g) La disponibilité d'une aire de stockage des déchets solides dans le parc représente une source de préoccupation grandissante pour Parcs Canada et pour la municipalité de Jasper, notamment sur le plan économique. Ils s'inquiètent en particulier de la durée de vie de la décharge de la station de transfert.
- h) Le cadre de surveillance actuel ne tient compte ni de la qualité de l'air ni de la consommation d'électricité. Les données sur la qualité de l'air pourraient fournir de l'information essentielle sur le niveau de pollution à divers endroits. Ces renseignements seraient également utiles pour la surveillance des changements climatiques (émissions de gaz à effet de serre). La consommation d'électricité est un important facteur à prendre en considération, parce que la collectivité n'est pas reliée au réseau provincial.
- i) En ce qui a trait à la surveillance des déchets solides, les données sur le taux de réacheminement pourraient s'accompagner de renseignements sur le recyclage de biens et le réacheminement de déchets organiques. Ces renseignements favoriseraient un accroissement progressif du taux de réacheminement et amèneraient le public et les autorités à accorder plus d'importance aux solutions de rechange aux pratiques actuelles.



- 
- j) La collectivité a besoin de ressources supplémentaires pour concevoir un système officiel de collecte d'information et d'évaluation des services que les principaux intervenants pourront utiliser pour planifier l'intégration des services économiques, sociaux et environnementaux, des services aux visiteurs et des installations, afin de respecter l'orientation stratégique.
  - k) Le Centre d'information de Parcs Canada ne répond pas aux exigences d'un centre d'accueil moderne. Il n'a ni l'espace ni les commodités (toilettes, préposé aux réservations, possibilités d'apprentissage) auxquels s'attendent aujourd'hui un nombre croissant de visiteurs.
  - l) Seules quelques possibilités sont offertes aux jeunes pour les encourager à participer à la gestion du parc national. Les résidents peuvent contribuer grandement à gérer les effets globaux de l'activité humaine sur le parc. Il faut amener les jeunes à participer à des activités de gestion et aux processus décisionnels.